

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2376

5 novembre 2010

### SOMMAIRE

<b>Adley Engeneering S.e.c.s. ....</b>	<b>114009</b>	<b>MW Unitexx S.A. ....</b>	<b>114041</b>
<b>Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l. ....</b>	<b>114016</b>	<b>Nordson Holdings Gibraltar Ltd Luxem- bourg S.C.S. ....</b>	<b>114020</b>
<b>Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l. ....</b>	<b>114002</b>	<b>Nordson Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>114042</b>
<b>B.D.M. Holding S.A. ....</b>	<b>114019</b>	<b>Obermark ....</b>	<b>114040</b>
<b>Boulevard Saint Germain S.A. ....</b>	<b>114025</b>	<b>Ocean Wave S.à r.l. ....</b>	<b>114048</b>
<b>Centex Immo S.A. ....</b>	<b>114040</b>	<b>Opportunity Two ....</b>	<b>114046</b>
<b>Compagnie de Technologie S.A. ....</b>	<b>114036</b>	<b>Petroleum Resources Holding A.G. Lu- xembourg ....</b>	<b>114025</b>
<b>Ektornet Lithuania S.A. ....</b>	<b>114042</b>	<b>Platanes S.A. ....</b>	<b>114029</b>
<b>Ektornet Nordic S.A. ....</b>	<b>114047</b>	<b>Platanes S.A.-SPF ....</b>	<b>114029</b>
<b>Epona Invest S.A. ....</b>	<b>114013</b>	<b>RBS (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>114026</b>
<b>Fedilia S.A. ....</b>	<b>114048</b>	<b>Rhein Finanz A.G. ....</b>	<b>114031</b>
<b>Fioretti SA ....</b>	<b>114011</b>	<b>Rylux S.A.-SPF ....</b>	<b>114048</b>
<b>Fioretti S.A.-SPF ....</b>	<b>114011</b>	<b>Settanni S.à r.l. ....</b>	<b>114032</b>
<b>Fur Investments Holding S.A. ....</b>	<b>114021</b>	<b>Sobelux Holding S.A. ....</b>	<b>114040</b>
<b>Fur Investments Holding S.A.-SPF ....</b>	<b>114021</b>	<b>Sobelux SPF S.A. ....</b>	<b>114040</b>
<b>Hoffmann Frères s.à r.l. &amp; Cie ....</b>	<b>114037</b>	<b>SOPEP Investment IV S.A. ....</b>	<b>114033</b>
<b>Lavande S.A. ....</b>	<b>114023</b>	<b>SOPEP Mezzanine SICAV-FIS IV ....</b>	<b>114034</b>
<b>Lavande S.A.-SPF ....</b>	<b>114023</b>	<b>Tamia S.A. ....</b>	<b>114032</b>
<b>MERSCH &amp; SCHMITZ, Equipements tech- niques du Bâtiment Sàrl ....</b>	<b>114025</b>	<b>Tamia S.A. ....</b>	<b>114047</b>
<b>Mersch &amp; Schmitz Services S.à r.l. ....</b>	<b>114011</b>	<b>Tamia S.A. ....</b>	<b>114046</b>
<b>MERZ Schiffsmanagement Gesellschaft S.A. ....</b>	<b>114039</b>	<b>TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A. ....</b>	<b>114047</b>
<b>MLArg Real Estate 1 Properties Sàrl ....</b>	<b>114016</b>	<b>Vestaka S.A. ....</b>	<b>114019</b>
<b>MO Berlin HBF S.à r.l. ....</b>	<b>114039</b>	<b>Viking Capital S.A. ....</b>	<b>114042</b>

**Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.692.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Avolon Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law on 6 May 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 153.147;

represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 September 2010, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company "Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l." ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) as well as to the managers, directors and any member of the management bodies of such companies or such other enterprises and to companies or enterprises held by such managers and directors, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the director or as the case may be the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director, or as the case may be the board of directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the board of directors.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) shares with a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several directors who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the directors are appointed for an undetermined period. The directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one director, the directors constitute a board of directors. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Directors may be represented at meetings of the board by another director without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by the approval of the majority of the directors of the Company (including by way of representation). The board of directors may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any director.

**Art. 8. Management Powers, Binding signature.** The sole director or as the case may be the board of directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole director or as the case may be the board of directors. Vis-à-vis third parties the sole director or as the case may be the board of directors has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole director, and in the case of a board of directors by the signature of any two directors. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole director (if there is only a sole director), or the board of directors or by any two directors (including by way of representation).

**Art. 9. Liability Directors.** The director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2010.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the director or as the case may be, the board of directors.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all one million eight hundred thousand (1,800,000) shares of the Company. The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200..

*Extraordinary general meeting*

The shareholder has forthwith passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
2. The following persons are appointed directors of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Mr Manuel Mouget	20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg	Director	6 January 1977	Messancy, Belgium
Rowan G.P. Taylor	263 Tresser Boulevard, 15 <sup>th</sup> Floor Stamford, CT 06901	Director	10 June 1967	Berkeley, United States of America
Danièle Arendt-Michels	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Director	9 January 1961	Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2010.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

Avolon Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois fondée le 6 mai 2010 par Me Henri Hellinckx, prénommé, dont le siège social est fixé au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 14 septembre 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à.r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le coté) ainsi qu'aux gérants, administrateurs et tout membre des organes de gestion de ces sociétés ou entreprises et aux sociétés ou entreprises détenues par ces gérants ou administrateurs, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 18.000) divisé en un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés

expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 11. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de la Société. Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de dix-huit mille Dollars des Etats Unis (USD 18.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Manuel Mouget	20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg	Gérant	6 janvier 1977	Messancy, Belgique
Rowan G.P. Taylor	263 Tresser Boulevard, 15 <sup>th</sup> Floor Stamford, CT 06901	Gérant	10 juin 1967	Berkeley, Etats-Unis d'Amérique
Danièle Arendt-Michels	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: N. FILALI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-huit septembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010129424/400.

(100147921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

### **Adley Engineering S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 155.715.

#### STATUTS

Entre les soussignés

1. ADLEY INVESTMENTS Ltd, sise Battersea Park Road 352-356, Penhurst House, Office 15, London SW113BY, Immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 7232408, représenté par M. RODRIGUES Stefan

2. M. CORREIA Antonio, employé privé, né le 30 juin 1971 à Vila Praia de Ancora (Portugal) demeurant à P-4910-225 Moledo - Caminha, 1409 avenida Santana

il a été constitué en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

**Art. 2.** La dénomination de la société est ADLEY ENGINEERING S.e.c.s.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations liées à la prise de participation sous toutes ses formes. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à 6, rue de Mamer, L-8280 Kehlen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- Euros), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinquante Euros (50,- Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) ADLEY INVESTMENTS Ltd, préqualifié, neuf cent parts . . . . .	900
2) M. CORREIA Antonio, préqualifiée, cent parts . . . . .	100
Total: Mille parts . . . . .	1.000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

**Art. 11.** Chaque année, le troisième vendredi du mois de mars, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 12.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

## **Disposition Générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre de gérant est fixé à 1

Est nommés aux fonctions de gérant:

M. CORREIA Antonio, employé privé, né le 30 juin 1971 à Vila Praia de Ancora (Portugal) demeurant à P-4910-225 Moledo - Caminha, 1409 avenida Santana

#### *Deuxième résolution*

Le mandat du gérant ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### *Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Référence de publication: 2010130472/86.

(100148869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Mersch & Schmitz Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 89.887.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour MERSCH & SCHMITZ SERVICES S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010130055/12.

(100147368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Fioretti S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Fioretti SA).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 60.672.

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «FIORETTI S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60672, constituée suivant acte notarié en date du 22 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 3 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en FIORETTI S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «FIORETTI S.A.-SPF».

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FIORETTI S.A.-SPF.»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11306. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010129539/103.

(100147700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

### **Epona Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.691.

### — STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc THILL, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juin 1957 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. Lequel comparant a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "EPONA INVEST S.A.", ci-après "la Société".

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, ci-après "le Conseil", la Société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la Société peut être transféré sur simple décision du Conseil à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la vente, la cession sous toutes ses formes, la prise et la mise en location, le positionnement et la mise en valeur de tous immeubles, de tout patrimoine immobilier, droits et biens de même nature, sis tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger, cette énumération n'étant qu'exemplative et incluant tous actes de disposition et d'administration généralement quelconques.

La Société est en outre habilitée à réaliser toutes opérations relatives à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise propriétaire d'immeubles, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle prend toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fait toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à l'actif net comptable.

Le prix d'émission des actions nouvellement émises se fera à la valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, le Conseil est composé de trois membres au moins. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, il peut être composé d'un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Il n'est pas requis d'être actionnaire pour être membre du Conseil.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive.

**Art. 7.** Si le Conseil est composé de plus d'un membre, les dispositions suivantes s'appliquent:

Le Conseil élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens devront satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du Conseil sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 8. Pouvoirs.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, notamment pour toutes matières relatives à l'immobilier. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi applicable et les statuts à l'assemblée générale.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement et mener à bien toute activité, acte ou opération portant sur tout bien immobilier en ce compris tous actes hypothécaires et baux de longue durée.

Le Conseil est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil détermine la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Il est tenu au siège social de la Société un registre des obligations nominatives.

**Art. 9.** La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à une personne, physique ou morale, membre ou non du Conseil.

Le Conseil peut déléguer des pouvoirs particuliers à des administrateurs ou à des tierces personnes.

**Art. 10. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances, y compris en toutes matières bancaires, financières, immobilières et en relation avec la conservation des hypothèques, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société est en outre représentée par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qu'il a conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, entendue dans son sens le plus large.

La signature d'un seul administrateur est suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 11.** La Société est surveillée par un commissaire, actionnaire ou non, nommé et toujours révocable par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération et la durée de son mandat, qui ne peut dépasser six années.

## Assemblée générale

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. S'il n'y a qu'un actionnaire, celui-ci exerce assure toutes les prérogatives dévolues à l'assemblée générale et prend les décisions par écrit.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi et il n'est pas requis de justifier de celles-ci si toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée coïncide avec un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne a été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables sont affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Disposition générale

**Art. 19.** La loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le premier administrateur unique et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Marc Thill désigné ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Déclaration du comparant*

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

114016

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.100 EUR.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En vertu de la loi et de l'article 6 des statuts, le Conseil est composé d'un seul administrateur.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

Monsieur Marc THILL, administrateur de sociétés, né le premier juin 1957 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. THILL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41257. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129509/177.

(100147878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MLArg Real Estate 1 Properties Sarl).**

**Capital social: EUR 416.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

—  
In the year two thousand and ten, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MLArg Real Estate GP S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.704, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

2) MLArg Real Estate 1, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.699, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

3) MLArg Real Estate 2, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.700, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;



4) MLArg Real Estate 3, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.701, here represented by Mr Robert STRIE-TZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

5) MLArg Real Estate 4, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.702, here represented by Mr Robert STRIE-TZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

6) MLArg Real Estate 5, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.703, here represented by Mr Robert STRIE-TZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

7) MLArg Real Estate 6, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.525, here represented by Mr Robert STRIE-TZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

8) MLArg Real Estate 7, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.518, here represented by Mr Robert STRIE-TZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

9) MLArg Real Estate 8, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.524, here represented by Mr Robert STRIE-TZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLArg Real Estate 1 Properties SARL (the "Company") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.474 and incorporated by an agreement signed under private seal, in Luxembourg on February 7<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 25<sup>th</sup>, 2007 under number 973. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 18<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 10<sup>th</sup>, 2009 under number 284.

The partners hold all the four thousand one hundred and sixty-nine (4,169) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire share capital of four hundred sixteen thousand nine hundred euro (EUR 416,900), so that the following resolution can valably be taken.

The partners requested the undersigned notary to record the following resolution:

*First resolution*

The sole partner decides to accept the resignations of Mrs Amy KELLY and Mr John KATZ and to grant them entire discharge for the execution of their mandates as of September 10<sup>th</sup>, 2010.

The sole partner decides to appoint as new manager as of September 10<sup>th</sup>, 2010 for an unlimited period:

Mr Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, born in Bochum (Germany) on July 11<sup>th</sup>, 1975, professionally residing at Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, as class A manager.

*Second resolution*

The partners resolve to change the name of the Company from MLArg Real Estate 1 Properties SARL to "Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**" Art. 1. Name.** The name of the company is "Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

*Estimated cost*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MLArg Real Estate GP S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.704, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

2) MLArg Real Estate 1, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.699, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

3) MLArg Real Estate 2, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.700, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

4) MLArg Real Estate 3, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.707, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

5) MLArg Real Estate 4, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.702, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

6) MLArg Real Estate 5, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.703, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

7) MLArg Real Estate 6, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.525, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

8) MLArg Real Estate 7, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.518, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

9) MLArg Real Estate 8, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.524, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme précédé, déclarent être les associés de MLArg Real Estate 1 Properties SARL (la «Société») ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.474 et constituée suivant un accord sous seing privé signé à Luxembourg, le 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 mai 2007 sous le numéro 973. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire

en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 février 2009 sous le numéro 284.

Les associés détiennent toutes les quatre mille cent soixante-neuf (4.169) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100.EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de quatre cent seize mille neuf cents euros (416.900.-EUR), de sorte que la résolution suivante peut être valablement prise.

Les associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Madame Amy KELLY et Monsieur John KATZ, et leur confère entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant à compter du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, né à Bochum (Allemagne), le 11 juillet 1975, demeurant professionnellement au Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, en qualité de gérant de classe A.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLArg Real Estate 1 Properties SARL en «Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41059. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129640/170.

(100147672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Vestaka S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. B.D.M. Holding S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.220.

L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B.D.M. HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.220, constituée suivant acte reçu le 18 février 1997, publié au Mémorial C numéro 287 du 10 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société en VESTAKA S.A. et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 2 des statuts, comprenant l'objet social, par le texte suivant:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "VESTAKA S.A." et de modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de VESTAKA S.A."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 2 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 septembre 2010 Relation : LAC/2010/40567 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129446/58.

(100148098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Nordson Holdings Gibraltar Ltd Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.231.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130062/9.

(100147814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Fur Investments Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Fur Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «FUR INVESTMENTS HOLDING S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72932, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 27 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en FUR INVESTMENTS HOLDING S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Ajout d'un article 20 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet

ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «FUR INVESTMENTS HOLDING S.A.-SPF».

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup> et l'article 4 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FUR INVESTMENTS HOLDING S.A.-SPF».' »

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un article 20 qui sera conçu comme suit:

« **Art. 20.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, le deuxième alinéa de l'article 11 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. Premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 11. Deuxième alinéa.** «Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à l'administration journalière des affaires de la société, et la représentation relative à cette administration, à l'un de ses membres. Il peut en outre conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, membres ou non du Conseil d'Administration, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés et fixer leur rémunération.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11305. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010129545/105.

(100147755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Lavande S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Lavande S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LAVANDE S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28384, constituée suivant acte notarié du 20 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 21 septembre 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 9 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»). »

- Modification de la dénomination sociale de la société en LAVANDE S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes

mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «LAVANDE S.A.-SPF».

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «LAVANDE S.A.-SPF».”

« **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa)**. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12**. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16**. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11311. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010129604/105.

(100147871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.



**MERSCH & SCHMITZ, Equipements techniques du Bâtiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 13.549.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/09/2010.

Pour MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010130056/12.

(100147370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Boulevard Saint Germain S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.534.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 septembre 2010, a approuvé les résolutions suivantes:

- La société Kohnen & Associés S. à r.l. est révoquée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

- La société Grant Thornton Lux Audit S.A., domiciliée 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, est élue au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de 2013.

- Le siège social est transféré, avec effet au 2 août 2010, du «12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> floor, L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2010130140/20.

(100148297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 22.319.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société ABNER ENTERPRISES LTD., B.V.I., ayant son siège social aux British Virgin Islands, Clarence Thomas Building, P.O. box 4649 Road Town, Tortola, inscrite au Registre de Commerce I.B.C. No. 625 991,

ici représentée par Monsieur Jan VAN HOLSBEECK, employé privé, demeurant au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22.319, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 28 janvier 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Francis KESSELER, en date du 11 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 180 du 15 avril 1991.

b) Que le capital social souscrit est fixé à trois cent mille US dollars (300.000,- USD), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que le l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que le l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden;

j) Que les mandataires de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. VAN HOLSBEECK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129697/55.

(100147728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

#### **RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RBS (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 10 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1245 of 6 December 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104196 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 29 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2133 of 15 November 2006.

The meeting was declared open at 10.30 a.m. with Ms Silke BERNARDALPS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Alessandro SORCINELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Claire PROSPERT, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

114027

### Agenda

1 To authorise, in the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors to elect by co-optation a new director to fill such vacancy and to amend the last paragraph of article seven (7) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the authorisation of the said co-optation mechanism.

2 To elect the following person as a member of the Board, for a period ending at the next annual general meeting of Shareholders:

Mr. Enrico MELA, born on 30 March 1970 in Luxembourg, having his professional address at 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

3 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved that in the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead and further resolved to amend the last paragraph of article seven (7) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 7. (last paragraph).** "In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such cooptation or elect a new member of the Board of Directors instead."

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to elect the following person as a member of the Board of Directors, for a period ending at the next annual general meeting of Shareholders:

Mr. Enrico MELA, born on 30 March 1970 in Luxembourg, having his professional address at 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euro (900.- EUR).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.40 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seize septembre.

par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RBS (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1245 du 6 décembre 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104196 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte

du notaire soussigné en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2133, en date du 15 novembre 2006.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mme Silke BERNARD-ALPS, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire M. Alessandro SORCINELLI, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Claire PROSPERT, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Autorisation, en cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, aux membres restants du Conseil d'Administration d'élire par cooptation un nouvel administrateur et modification du dernier alinéa de l'article sept (7) des statuts de la Société, afin de refléter l'autorisation dudit mécanisme de cooptation.

2 Élection de la personne suivante en qualité de membre du Conseil, pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires :

M. Enrico MELA, né le 30 mars 1970 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

3 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé qu'en cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration et a en conséquence décidé de modifier le dernier alinéa de l'article sept (7) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit aliéna sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 7. (dernier alinéa).** "En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration"

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élire la personne suivante en qualité de membre du Conseil d'administration, pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires :

Monsieur Enrico MELA, né le 30 mars 1970 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900.-EUR ).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. BERNARD-ALPS ; A. SORCINELLI; C. PROSPERT, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010 Relation: LAC/2010/40600 Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129717/134.

(100148096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Platanes S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Platanes S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «PLATANES S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28389, constituée suivant acte notarié du 20 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 21 septembre 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1268 du 10 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en PLATANES S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «PLATANES S.A.-SPF».

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «PLATANES S.A.-SPF»."

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11308. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010129702/105.

(100147856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Rhein Finanz A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.297.

L'an deux mil dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «Rhein Finanz A.G.», avec siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287, constituée suivant acte notarié du 16 octobre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 50 du 22 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 15 mars 2001 contenant conversion de la devise en Euro, acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations numéro 686 du 3 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge CAMMAERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de la société Fidelin S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287, immatriculée au R.C. sous le numéro B 46470, en qualité de liquidateur de la société et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 600 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur de la société, Fidelin S.A., une société ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287, immatriculée au R.C. sous le numéro B 46470.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.NEZAR, G.DECKER, S.CAMMAERT, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39291. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129719/67.

(100147733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Tamia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

La Société informe du changement suivant:

- T.C.G. Gestion S.A., Administrateur, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- Luxembourg Corporation Company S.A., Administrateur et Administrateur délégué, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- C.M.S. Management Services S.A., Administrateur, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- C.A.S. Services S.A., Commissaire aux Comptes, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010130854/18.

(100147701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Settanni S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-10, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 36.498.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Alberto LEOCI, ouvrier, né à Monopoli (Italie) le 30 novembre 1963, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diderich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- a. Que la société à responsabilité limitée "SETTANNI S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 4-10, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36498, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 356 du 1<sup>er</sup> octobre 1991,



et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 juillet 2004, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 180 du 28 février 2005.

b. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c. Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat.

d. Que le comparant, en tant qu'associé unique ("Associé Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

e. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs son profit.

f. Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

g. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

h. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de son mandat.

i. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Alberto LEOCI à L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diderich.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "SETTANNI S.à.r.l."

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent vingt euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LEOCI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129744/48.

(100147850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

#### **SOPEP Investment IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.734.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunzehnten August

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

SOPEP Mezzanine SICAV-FIS IV, eine nach luxemburgischem Recht gegründete Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 146733.

vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, wohnhaft in Luxemburg, durch eine privatschriftliche Vollmacht erteilt in Luxemburg am 11. August 2010, die dem vorliegenden Akt, nachdem sie von dem unterzeichnenden Notar und dem Bevollmächtigten ne varietur unterschrieben wurde, beigefügt wird.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der SOPEP Investment IV S.A., einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Aktiengesellschaft ("Société Anonyme") mit Geschäftssitz in 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, gegründet durch den Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhandelnden Kollegen Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg durch notarielle Urkunde vom 16. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 15. Juli 2009, Nummer 1360, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 146734 (die „Gesellschaft“).

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgende Beschlüsse:

### Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt gemäß Artikel 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz betreffend Handelsgesellschaften“), und gemäß den Bestimmungen der Satzung, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und den Liquidationsprozess einzuleiten.

### Zweiter Beschluss

Folglich beschließt die Alleinige Gesellschafterin die LRI Invest S.A. mit Gesellschaftssitz in 1C, Parc d'Activité Syrdall, handelnd durch Frau Alexandra Beining sowie Herr Markus Gierke, zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat zur Aufgabe, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu verwerten. Das Reinvermögen der Gesellschaft wird nach Bezahlung der Schulden in Bar durch den Liquidator an die Alleinige Gesellschafterin ausgezahlt.

Die Alleinige Gesellschafterin überträgt dem Liquidator folgende Befugnisse:

- Der Liquidator wird mit den weitestgehenden, für die Liquidation der Gesellschaft notwendigen Befugnissen ausgestattet, so wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes betreffend Handelsgesellschaften vorgesehen. Überdies kann er alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Alleinigen Gesellschafterin ausüben.

- Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneinträgen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

- Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

- Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte, die er hierfür geeignet hält, auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Zeitraum dieser Übertragung werden durch den Liquidator festgesetzt.

- Der Liquidator kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten. Die Gesellschaft wird darüber hinaus durch die Unterschrift jedweder anderen Person verpflichtet, an welche der Liquidator eine solche Zeichnungsbefugnis übertragen hat.

### Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. zu beauftragen, den Bericht des Liquidators im Zusammenhang mit der Auflösung der Gesellschaft und der Durchführung des Liquidationsverfahrens zu prüfen und einen dementsprechenden Prüfungsbericht zu erstellen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. SCHMITD-TROJE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37125. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010129763/61.

(100148035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

## **SOPEP Mezzanine SICAV-FIS IV, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.733.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

DB Private Equity GmbH (vormals unter der Firmierung „Sal. Oppenheim Private Equity Partners GmbH“ tätig), eine deutsche Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Köln, eingetragen im Handelsregister von Köln unter der Nummer HRB 63521,

vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, wohnhaft in Luxemburg, durch eine privatschriftliche Vollmacht erteilt in Köln am 05. August 2010, die dem vorliegenden Akt, nachdem sie von dem unterzeichnenden Notar und dem Bevollmächtigten ne varietur unterschrieben wurde, beigefügt wird.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der SOPEP Mezzanine SICAV-FIS IV, einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Aktiengesellschaft ("Société Anonyme") in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds ("Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé") mit Geschäftssitz in 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, gegründet durch den Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg durch notarielle Urkunde vom 16. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 15. Juli 2009, Nummer 1360, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 146733 (die „Gesellschaft“).

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt gemäß Artikel 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz betreffend Handelsgesellschaften“), und gemäß den Bestimmungen der Satzung, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und den Liquidationsprozess einzuleiten.

#### *Zweiter Beschluss*

Folglich beschließt die Alleinige Gesellschafterin die LRI Invest S.A. mit Gesellschaftssitz in 1C, Parc d'Activité Syrdall, handelnd durch Frau Alexandra Beining sowie Herr Markus Gierke, zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat zur Aufgabe, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu verwerten. Das Reinvermögen der Gesellschaft wird nach Bezahlung der Schulden in Bar durch den Liquidator an die Alleinige Gesellschafterin ausgezahlt.

Die Alleinige Gesellschafterin überträgt dem Liquidator folgende Befugnisse:

- Der Liquidator wird mit den weitestgehenden, für die Liquidation der Gesellschaft notwendigen Befugnissen ausgestattet, so wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes betreffend Handelsgesellschaften vorgesehen. Überdies kann er alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Alleinigen Gesellschafterin ausüben.

- Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

- Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

- Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte, die er hierfür geeignet hält, auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Zeitraum dieser Übertragung werden durch den Liquidator festgesetzt.

- Der Liquidator kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten. Die Gesellschaft wird darüber hinaus durch die Unterschrift jedweder anderen Person verpflichtet, an welche der Liquidator eine solche Zeichnungsbefugnis übertragen hat.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. zu beauftragen, den Bericht des Liquidators im Zusammenhang mit der Auflösung der Gesellschaft und der Durchführung des Liquidationsverfahrens zu prüfen und einen dementsprechenden Prüfungsbericht zu erstellen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. SCHMITD-TROJE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37126 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010129764/65.

(100148044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Compagnie de Technologie S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.102.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Fabio MASTROSIMONE, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société "COMPAGNIE DE TECHNOLOGIE S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67102, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 27 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 2 septembre 2010, sous le numéro 1797.

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 17 septembre 2010.

Le procès-verbal de ladite résolution, après signature "ne varietur", restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1660 ... août 2010, la Société, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et la société "PARTICIPATIONS INFORMATIQUES S.A.", société anonyme ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67113, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 27 janvier 1999, en tant que société absorbée (la "Société Absorbée"), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;

- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société absorbée;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et les livres et documents de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

- que dès lors les conditions prévues à l'article 281 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MASTROSIMONE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11193. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 23 SEP. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010129997/55.

(100147515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Hoffmann Frères s.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.262.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Henriette HOFFMANN, retraitée, demeurant à L-1451 Luxembourg, 27, rue Theodore Eberhard.
2. Madame Josette HOFFMANN, retraitée, demeurant à L-1469 Luxembourg, 93, rue Ermesinde.
3. Madame Jeanne HOFFMANN, retraitée, demeurant à L-2523 Luxembourg, 40, rue Jean Schoetter.
4. Madame Céline HOFFMANN, retraitée, demeurant à L-6780 Grevenmacher, 6, rue Frantz Seimetz.
5. Madame Philomène HOFFMANN, professeur, demeurant à L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers.
6. Madame Elisabeth HOFFMANN, employé privé, demeurant à L-7470 Saeul, 11, rue Principale.
7. Monsieur Guy HOFFMANN, retraité, demeurant à L-1221 Luxembourg, 47, rue de Beggen.
8. Monsieur Robert WAGENER, avocat à la Cour, demeurant à L-1952 Luxembourg, 8, rue Nina et Julien Lefèvre.
9. Monsieur Alex WAGENER, retraité, demeurant à L-2145 Luxembourg, 110, rue Cyprien Merjai.
10. Monsieur François WAGENER, fonctionnaire, demeurant à L-1250 Luxembourg, 70, avenue du Bois.
11. La société à responsabilité limitée «HOFFMANN FRERES S.à.r.l.» ici représenté par son gérant, Monsieur Paul HOFFMANN, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon.

Les comparants sub.1-10, ici représentés par Monsieur Paul HOFFMANN, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 122, rue de Bastogne,

en vertu de 7 procurations signées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société en commandite simple «HOFFMANN FRERES S.à.r.l. & Cie, S.e.c.s.», ayant son siège social à L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> mars 1937, publié au Mémorial C numéro 23 du 20 mars 1937, elle a été transformée en une société en nom collectif par acte sous seing privé en date du 31 décembre 1968, publié au Mémorial C numéro 31 du 26 février 1969. La société a été transformée en société en commandite simple aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis KESSLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 1981, publié au Mémorial C numéro 43 de l'année 1981. Les statuts ont été modifiés une dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul FRIEDERES, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1001 du 13 mai 2009.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 8262.

II.- Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (189.876,52.-), représenté par NEUF CENT QUATRE-VINGT DEUX (982) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET TRENTE-SIX CENTS (193,36) chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparants. Après différentes cessions de parts sous seing privé, la répartition des parts se présente comme suit:

La société «HOFFMANN FRERES S.à.r.l.» CINQUANTE parts sociales . . . . .	50
Madame Céline HOFFMANN, préqualifiée CENT QUATRE-VINGT-DOUZE parts sociales . . . . .	192
Madame Elisabeth HOFFMANN, préqualifiée et Monsieur Guy HOFFMANN, préqualifié CENT TRENTE-SEPT parts sociales en indivision . . . . .	137
Madame Henriette HOFFMANN, préqualifiée et Madame Jeanne HOFFMANN, préqualifiée TROIS CENT TRENTE-ET-UNE parts sociales en indivision . . . . .	331
Madame Josette HOFFMANN, préqualifiée CENT QUATRE-VINGT-DOUZE parts sociales . . . . .	192
Madame Philomène HOFFMANN, préqualifiée VINGT-QUATRE parts sociales . . . . .	24
Monsieur Alex WAGENER, préqualifié et Monsieur François WAGENER, préqualifié Monsieur Robert WAGENER, préqualifié CINQUANTE-SIX parts sociales en indivision	56
Total: NEUF CENT QUATRE-VINGT DEUX parts sociales . . . . .	<u>982</u>

Sur ce:

Les associés, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en l'assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Ils décident d'augmenter le capital social à concurrence de SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTS (16.343,48) pour le porter de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (189.876,52) à DEUX CENT SIX MILLE DEUX CENT VINGT EUROS (206.220.-). Les anciennes parts sociales sont annulées et il y a création de CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (5.892) nouvelles parts sociales avec la nouvelle valeur nominale de TRENTE-CINQ EUROS (35.-) chacune.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de bénéfices à prendre dans les réserves.

Les CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (5.892) nouvelles parts sociales ont été attribuées aux anciens associés au prorata de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdits bénéfices a été prouvée au notaire instrumentant par des documents comptables.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DEUX CENT SIX MILLE DEUX CENT VINGT EUROS (206.220.-) représenté par CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (5.892) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ (35.-) EUROS chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

La société «HOFFMANN FRERES S.à.r.l.» préqualifiée TROIS CENT parts sociales . . . . .	300
Madame Céline HOFFMANN, préqualifiée MILLE CENT CINQUANTE-DEUX parts sociales . . . . .	1.152
Madame Elisabeth HOFFMANN, préqualifiée QUATRE CENT ONZE parts sociales . . . . .	411
Monsieur Guy HOFFMANN, préqualifié QUATRE CENT ONZE parts sociales . . . . .	411
Madame Henriette HOFFMANN, préqualifiée NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE parts sociales . . . . .	993
Madame Jeanne HOFFMANN, préqualifiée NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE parts sociales . . . . .	993
Madame Josette HOFFMANN, préqualifiée MILLE CENT CINQUANTE-DEUX parts sociales . . . . .	1.152
Madame Philomène HOFFMANN, préqualifiée CENT QUARANTE-QUATRE parts sociales . . . . .	144
Monsieur Alex WAGENER, préqualifié, CENT DOUZE parts sociales . . . . .	112
Monsieur François WAGENER, préqualifié, CENT DOUZE parts sociales . . . . .	112
Monsieur Robert WAGENER, préqualifié, CENT DOUZE parts sociales . . . . .	112
TOTAL: CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE parts sociales . . . . .	<u>5.892»</u>

*Troisième et Dernière résolution*

Ils décident d'adapter les statuts comme suit:

\* **Art. 2.** Le premier paragraphe est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet le commerce du bois, l'importation, l'achat, la vente et la mise en œuvre de matériaux de construction, l'achat et la vente de tous autres produits accessoires y relatifs, la gestion du réseau de distribution d'électricité appartenant à la société, ainsi que l'achat, la production et la vente d'énergie sous toutes formes.»

\* **Art. 5.** Il est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le siège social est établi à Mersch. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.»

\* **Art. 7.** Il est supprimé et remplacé par le suivant:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants. Cette condition n'est pas requise lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant. Pour les autres héritiers ou ayant droit, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications successives s'applique, sauf quant au prix qui sera arrêté selon les modalités prévues ci-après pour les cessions entre vifs par les associés ou à la société.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social appartenant aux autres associés.

L'associé qui entend céder ses parts sociales à un non-associé est tenu d'en informer les associés par lettre recommandée en indiquant le cessionnaire proposé.

Les associés, à l'exclusion de l'associé qui entend céder ses parts à un non-associé, se réuniront dans un délai de trois mois à partir de la réception de la notification de l'intention de cession, en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'approbation de la cession proposée. La cession proposée sera considérée comme approuvée en cas d'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social appartenant aux autres associés.

Si l'assemblée générale ne consent pas à la cession demandée, les associés sont tenus de reprendre les parts, selon la répartition convenue entre eux et à défaut d'accord, en proportion de leurs participations respectives. Si les associés ne reprennent pas toutes les parts, la société sera obligée de racheter les parts. Ces rachats par les associés ou par la société se feront à un prix dont les modalités de calcul seront à arrêter à l'unanimité par l'assemblée générale des associés par accord séparé.

Si la société ne remplit pas son engagement, les associés qui auront demandé la cession peuvent provoquer la dissolution de la société, trois mois après une mise en demeure notifiée aux associés de la société par pli recommandé à la poste et signifiée à la société par exploit d'huissier.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales peuvent être acquises soit par les associés soit par une tierce personne agréée par eux aux conditions définies ci-dessus.»

\* **Art. 12.** La deuxième phrase est supprimée.

\* **Art. 14.** Le deuxième paragraphe est supprimé et remplacé par le suivant:

«L'assemblée décide de l'affectation du bénéfice annuel.»

\* **Art. 16.** Le deuxième paragraphe est supprimé et remplacé par le suivant:

«Les conditions d'intérêts créditeurs de ces comptes et les conditions de retrait seront déterminées par l'assemblée générale des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300.-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: HOFFMANN – THOLL.

Enregistré à Mersch, le 1<sup>er</sup> mars 2010. Relation: MER/2010/415. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010130807/138.

(100147820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

#### **MERZ Schiffmanagement Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7516 Rollingen, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 118.474.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130057/12.

(100147851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

#### **MO Berlin HBF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.169.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31 Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MO Berlin HBF S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2010130058/13.

(100147828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Obermark, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.998.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130066/11.

(100147783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Centex Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 août 2010*

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Sandrine ANTONELLI et de Madame Claudine BOULAIN viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Cependant, entre la date de la présente assemblée et le dépôt des résolutions de celle-ci Madame Antonelli a publié sa démission auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. Par conséquent, seuls les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A. et de Madame Claudine BOULAIN sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

CENTEX IMMO SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130788/22.

(100147738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Sobelux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Sobelux Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.734.

*Bilan au 31 décembre 2009  
(Montants en Euros)*

	2009	2008
<b>ACTIF</b>		
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 3) . . . . .	1.339.756,18	1.374.435,72
Actif circulant		
Créances (Note 4) . . . . .	25.157,47	15.665,44
Valeurs mobilières (Note 5) . . . . .	1.180.458,30	1.283.839,32
Avoirs en banque (Note 6) . . . . .	1.198.783,19	787.414,88
	<u>2.404.398,96</u>	<u>2.086.919,64</u>
	3.744.155,14	3.461.355,36
<b>PASSIF</b>	2009	2008



Capitaux propres		
Fonds social . . . . .	12.394,68	12.394,68
Succession Carlo Hemmer . . . . .	1.486.136,87	1.486.136,87
Dons (Note 7) . . . . .	5.274,62	5.274,62
Résultats reportés . . . . .	639.801,40	1.478.443,34
Résultat de l'exercice . . . . .	343.945,79	(838.641,94)
	<u>2.487.553,36</u>	<u>2.143.607,57</u>
Dettes		
Dettes envers des établissements de crédit (Note 8) . . . . .	1.234.359,61	1.309.554,09
Autres dettes (Note 4) . . . . .	22.242,17	8.193,70
	<u>1.256.601,78</u>	<u>1.317.747,79</u>
	<u>3.744.155,14</u>	<u>3.461.355,36</u>

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

*Compte de recettes et dépenses pour l'année se terminant au 31 décembre 2009  
(Montant en Euros)*

	2009	2008
Recettes provenant de l'actif circulant		
Intérêts créditeurs . . . . .	17.541,01	26.167,94
Revenus sur valeurs mobilières . . . . .	37.276,27	49.199,29
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	164.129,49	26.180,87
Reprise de la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	261.292,69	0,00
	<u>480.239,46</u>	<u>101.548,10</u>
Dépenses relatives à l'actif circulant		
Frais de gestion du portefeuille . . . . .	(11.958,76)	(15.067,91)
Pertes réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	(47.197,07)	(139.863,22)
Dotation à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	0,00	(703.215,21)
	<u>(59.155,83)</u>	<u>(858.146,34)</u>
Résultat provenant de l'actif circulant . . . . .	421.083,63	(756.598,24)
Autres recettes		
Loyer Lultzhausen (Note 4) . . . . .	60.000,00	60.000,00
Ventes de CD Carlo Hemmer . . . . .	1.020,00	0,00
Dons . . . . .	100,00	100,00
	<u>61.120,00</u>	<u>60.100,00</u>
Autres dépenses (Note 9)		
Frais administratifs . . . . .	(5.108,35)	(5.244,35)
Frais divers . . . . .	(3.339,25)	(36,50)
Projet Lultzhausen . . . . .	(129.010,24)	(132.063,85)
Activités scolaires . . . . .	(800,00)	(2.400,00)
Groupe animateur . . . . .	0,00	(2.399,00)
	<u>(138.257,84)</u>	<u>(142.143,70)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice . . . . .	343.945,79	(838.641,94)
Résultats reportés début de l'exercice . . . . .	639.801,40	1.478.443,34
Résultats reportés fin de l'exercice . . . . .	983.747,19	639.801,40

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

Référence de publication: 2010130017/63.

(100147875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**MW Unitexx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.178.

Statuts coordonnés, suite à une constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 août 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010130059/13.

(100147554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Nordson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.426.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130063/9.

(100147817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Ektornet Lithuania S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.321.

*Confirmation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 15 September 2010 à 14:00*

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée DECIDE d'accepter la démission comme membres du conseil d'administration de Messieurs Anders BERGSTEN et de Jan-Erik SUNDQUIST.

*Résolution*

L'assemblée DECIDE d'élire deux nouveaux membres du conseil d'administration comme administrateurs de Catégorie A:

a. Åsa Andersson, Head of Legal of Ektornet AB (juriste), née a Uppsala, Suède, le 3 Janvier 1980, demeurant au Karlbergsvägen 84, 113 35 Stockholm, Suède.

b. Krister Moberger, Chief Financial Officer (comptable), né à Stockholm, Suède, le 27 février 1963, demeurant au Sobergränd 13, 167 58 Bromma, Suède

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Luxembourg, le 24 Septembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2010130201/23.

(100148314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Viking Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 28.179.

In the year two thousand ten, on the 24<sup>th</sup> of September.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "VIKING CAPITAL S.A.", a société anonyme having its registered office at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 28179, which was incorporated on June 9<sup>th</sup>, 1988 under the name of "HAGEN & COMPANY S.A." by a deed of Maître Alphonse LENTZ, notary residing in Rémich (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Memorial C, number 221 of August 18<sup>th</sup>, 1988, modified several times and for the last time on October 24<sup>th</sup>, 1997 by a deed of Maître Alphonse LENTZ published in the Memorial C, number 53 of January 23<sup>rd</sup>, 1998 (hereafter the "Company")

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr Charles DURO, attorney at law, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Karine MASTINU, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, residing in Luxembourg.

*Report of the president*

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed.

II. As appears from the said attendance list, 6.403 shares representing the entire issued share capital of the Company are present or represented.

III. Conditions of quorum and majority duly required by the Luxembourg Company Law and Articles of Incorporation of the Company are respected for all the items of the agenda of the meeting. Consequently, the meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed.

IV. The present meeting has retained the following agenda:

*Agenda*

1. Approval of unaudited financial statements as of August 31, 2010;
2. Resignation of Mr Charles DURO as director of the Company and discharge;
3. Resignation of Fiduciaire Grand Ducale as auditor of the Company and discharge;
4. Transfer of the registered and principal place of management of the Company from 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY-1111 Cayman Islands and adoption by the Company of the nationality of the Cayman Islands;
5. Decision to continue the legal personality of the Company following the change of nationality;
6. Appointment of Mr Richard David FEAR as director of the Cayman Islands Company;
7. Change of the name of the Company in "VIKING CAPITAL";
8. Appointment of CONYERS DILL & PEARMAN as special attorney in fact in order to approve the bye-laws of the Company according to the laws of the Cayman Islands and in order to proceed to all and any legal formalities and procedures necessary in order to complete the transfer and registration of the Company in the Cayman Islands;
9. Appointment of Mr Charles DURO and/or Mrs Karine MASTINU as special attorney in fact in order to proceed in Luxembourg to all and any legal formalities and procedures necessary in order to complete the transfer of the Company in the Cayman Islands;
10. Strike off from the Register of Trade and Companies in Luxembourg of the Company;
11. Miscellaneous.

The Chairman states that the Company intends to transfer its registered and principal place of management to the Cayman Islands and to adopt the nationality of the Cayman Islands.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting approves the unaudited financial statements as of August 31, 2010.

*Second resolution*

The General Meeting accepts the resignation of Mr Charles DURO as director of the Company and gives him full discharge for the exercise of his mandate as of today.

*Third resolution*

The General Meeting accepts the resignation of the company Fiduciaire Grand Ducale SA with registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg as auditor of the Company and gives it full discharge for the exercise of its mandate as of today.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to transfer the registered and principal place of management of the Company from 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands, as well as all assets and liabilities of the Company (hereafter the "Transfer").

The General Meeting recognizes that this transfer grants to the Company, with effect as of the date of the registration of the Transfer under the laws of the Cayman Island, the nationality of the Cayman Islands and that consequently the Company will lose its Luxembourg nationality.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to continue the legal personality of the Company following the change of nationality.

*Sixth resolution*

Subject to registration of the Transfer under the laws of the Cayman Islands, the General Meeting resolves to appoint as new additional director of the Cayman Islands company Mr Richard David FEAR, of 10 Dominion Street, London EC2M2EE, United Kingdom.

*Seventh resolution*

Subject to registration of the Transfer under the laws of the Cayman Islands, the General Meeting resolves to change the name of the Company in "VIKING CAPITAL".

*Eighth resolution*

The General Meeting appoints the company CONYERS DILL & PEARMAN, with registered office at Cricket Square PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, as special attorney in fact in order to draft constitutional documents of the Company according to the laws of the Cayman Islands and in order to proceed to all and any legal formalities and procedures necessary in order to complete the Transfer and the registration of the Company in the Cayman Islands.

*Ninth resolution*

The General Meeting appoints Mr Charles DURO and/or Mrs Karine MASTINU, both residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, as special attorney in fact in order to proceed in Luxembourg to all and any legal formalities and procedures necessary in order to complete the Transfer and the registration of the Company in the Cayman Islands.

*Tenth resolution*

Subject to registration of the Transfer under the laws of the Cayman Islands, the General Meeting resolves to strike off the Company from the Luxembourg Register of Trade and Companies.

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIKING CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 28 179, constituée suivant acte reçu le 9 juin 1988 sous la dénomination de "HAGEN & COMPANY S.A." par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Rémich (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 221 du 18 août 1988, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 24 octobre 1997 par acte de Maître Alphonse LENTZ publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 53 du 23 janvier 1998 (ci-après la "Société")

L'assemblée est présidée par Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Maître Lionnel BONIFAZZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations émises par les actionnaires représentés resteront annexées au présent acte.

II. Comme l'indique la liste de présence, 6.403 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentés.

III. Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la Société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée

VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation des comptes intermédiaires non audités au 31 août 2010;
2. Démission de Mr Charles DURO de ses fonctions d'administrateur de la Société et décharge;
3. Démission de la société Fiduciaire Grand Ducale S.A. de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société et décharge;
4. Transfert du siège social, statutaire et administratif de la Société de 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY-1111 Cayman Islands, et adoption par la Société de la nationalité des Iles Cayman;
5. Décision de la continuation de la personnalité morale de la Société suite à ce changement de nationalité;
6. Nomination de Mr Richard David FEAR aux fonctions d'administrateur de la Société des Iles Cayman;
7. Changement de la dénomination sociale de la Société en "VIKING CAPITAL";
8. Désignation de la société CONYERS DILL & PEARMAN comme mandataire spécial pour adopter les Statuts de la Société conformément à la loi des Iles Cayman, et pour procéder à toutes les formalités légales résultant du transfert et de l'immatriculation de la Société aux Iles Cayman;
9. Désignation de Mr Charles DURO et/ou Mme Karine MASTINU comme mandataire spécial pour procéder à Luxembourg à toutes les formalités légales résultant du transfert et de l'immatriculation de la Société aux Iles Cayman;
10. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
11. Divers.

Monsieur le Président expose que la société entend transférer son siège social vers les Iles Cayman de sorte que la société adoptera la nationalité des Iles Cayman.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les comptes intermédiaires non audités au 31 août 2010.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Mr Charles DURO de ses fonctions d'administrateur de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de la société Fiduciaire Grand Ducale S.A., ayant son siège social à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY-1111 Cayman Islands, ainsi que l'ensemble du passif et de l'actif de la Société (ci-après le "Transfert").

L'assemblée prend acte que ce transfert confère à la Société, avec effet au jour de l'enregistrement du Transfert selon le droit des Iles Cayman, la nationalité des Iles Cayman et par conséquent lui fera perdre la nationalité luxembourgeoise.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide la continuation de la personnalité morale de la Société suite à ce changement de nationalité.

*Sixième résolution*

Sous réserve de l'enregistrement du Transfert selon le droit des Iles Cayman, l'assemblée décide de nommer aux fonctions de troisième administrateur de la société des Iles Cayman Mr Richard David FEAR, 10 Dominion Street, Londres EC2M2EE, Royaume-Uni.

*Septième résolution*

Sous réserve de l'enregistrement du Transfert selon le droit des Iles Cayman, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "VIKING CAPITAL".

114046

*Huitième résolution*

L'assemblée désigne la société CONYERS DILL & PEARMAN, ayant son siège social à Cricket Square PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands comme mandataire spécial pour préparer les documents constitutifs de la Société conformément à la loi des Iles Cayman, et pour procéder à toutes les formalités légales résultant du Transfert et de l'immatriculation de la Société aux Iles Cayman.

*Neuvième résolution*

L'assemblée désigne Mr Charles DURO et/ou Mme Karine MASTINU, tous deux demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, comme mandataire spécial pour procéder à Luxembourg à toutes les formalités légales résultant du Transfert et de l'immatriculation de la Société aux Iles Cayman.

*Dixième résolution*

Sous réserve de l'enregistrement du Transfert selon le droit des Iles Cayman, l'assemblée décide de radier la Société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé la présente minute.

Signé: C.Duro, K.Mastinu, L.Bonifazzi, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010130098/201.

(100147531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Opportunity Two, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.966.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010130068/12.

(100147506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Tamia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Représenté par Fabrice Geimer

Référence de publication: 2010130086/12.

(100147808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Tamia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Représenté par Fabrice Geimer

Référence de publication: 2010130087/12.

(100147810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130088/10.

(100147789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**Ektornet Nordic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.318.

*Confirmation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 15 September 2010 à 14:00*

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée DECIDE d'accepter la démission comme membres du conseil d'administration de Messieurs Anders BERGSTEN et de Jan-Erik SUNDQUIST.

*Résolution*

L'assemblée DECIDE d'élire deux nouveaux membres du conseil d'administration comme administrateurs de Catégorie A:

a. Åsa Andersson, Head of Legal of Ektornet AB (juriste), née a Uppsala, Suède, le 3 Janvier 1980, demeurant au Karlbergsvägen 84, 113 35 Stockholm, Suède.

b. Krister Moberger, Chief Financial Officer (comptable), né à Stockholm, Suède, le 27 février 1963, demeurant au Sobergränd 13, 167 58 Bromma, Suède

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Luxembourg, le 24 Septembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2010130202/23.

(100148315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Ocean Wave S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 185.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.097.

—  
EXTRAIT

En date du 24 septembre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Wim Rits comme gérant de la société, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- Il est notifié le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130319/20.

(100148311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Fedilia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.102.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

La liquidation de la société FEDILIA S.A., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 15 décembre 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé tenue en date du 19 août 2010.

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège social de la société Sofinex S.A. située au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour FEDILIA S.A.

Société Anonyme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010131845/19.

(100148199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Rylux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rylux S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010130078/14.

(100147387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---